Le 19 décembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20241212-D007796I0-DE

MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 19/12/2024

Séance du 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE

Etaient absents:

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote:

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET: 50 - Aides aux projets culturels Emergences - Deuxième attribution 2024

Délibération n° 007796

Aides aux projets culturels Emergences - Deuxième attribution 2024

Rapporteur: Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 3	27/11/2024	Favorable unanime

Résumé:

Le présent rapport a pour objet d'attribuer des aides, au titre de la deuxième session 2024 du dispositif Emergences, porté par la Ville de Besançon en partenariat avec les établissements culturels du territoire, à des structures supports des activités et projets d'artistes bisontins émergents.

Il est ainsi proposé d'apporter des subventions, pour un montant total de 17 000 € à 8 associations et une aide directe individuelle à une artiste auteur pour soutenir leurs projets de création et/ou de diffusion et leur processus de professionnalisation.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création et à l'expérimentation artistiques, la Ville de Besançon accompagne les jeunes artistes du territoire à travers un dispositif dédié, Emergences, initié en 2005 et prolongeant une politique culturelle en faveur de celle-ci engagée vingt ans auparavant avec Les Rencontres Jeune Création et Besançon Ville Ouverte aux Jeunes.

I. Présentation du dispositif Emergences

Emergences est tout à la fois un laboratoire d'expérimentations artistiques, le reflet de la richesse culturelle bisontine et l'expression de l'engagement conjoint des acteurs culturels professionnels du territoire en faveur de la jeune création.

En 2018, afin de répondre à ces enjeux et aux évolutions du secteur, le dispositif Emergences a élargi ses domaines d'intervention et renouvelé les modalités de son accompagnement pour mieux s'adapter aux besoins et à la temporalité des différents projets artistiques, qui font l'objet d'un suivi, à différents stades d'avancement, par le comité d'instruction réunissant la Ville et ses partenaires, Les 2 Scènes - Scène Nationale de Besançon, le Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté, La Rodia - Scène des musiques actuelles, le Service culturel du Crous Bourgogne Franche-Comté et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon.

Actuellement, une vingtaine de projets/artistes, à différents stades d'avancement dans leurs démarches de professionnalisation et de création, font l'objet d'un suivi par le comité d'instruction réunissant la Ville et ses partenaires.

II. Propositions de subventions au titre du dispositif Emergences

Pour rappel, la Ville de Besançon a soutenu, par délibération du 20 juin 2024 lors de la première session d'attribution, 12 associations et un établissement pour un montant total de 25 500 €.

Pour cette deuxième session d'attribution 2024, il est proposé d'apporter, à 8 structures de création dans le domaine des arts vivants et de la musique et à une artiste auteur dans le domaine des arts visuels ayant sollicité le soutien du dispositif Emergences à des étapes diverses de développement de leurs projets artistiques, les aides suivantes :

Structure	Description du projet	Soutien(s) précédent(s) apporté(s) à la structure	Exposé des motifs et objet du soutien	Montant demandé	Proposition d'aide
La Boucle D'Art	Domaine: Spectacle vivant Projet: Création et diffusion spectacle seul en scène "BAOULI" 2024/2025	I	Soutien à la finalisation de la création et au début de diffusion, ainsi qu'à l'inscription du collectif dans les réseaux professionnels sur le territoire national et en région.	2 500 €	2 500 €
SAMA'R	Domaine: Musiques actuelles Projet: Projet de création musicale et de diffusion de l'artiste Raja Bechichi 2024/2025	1	Soutien à la professionnalisation et au développement du projet musical. Enjeu d'inscription dans les réseaux professionnels.	7 000 €	1 000 €
Vega Prod Music	Domaine: Musiques actuelles Projet: Projet de développeme nt du groupe Primate	I	Soutien au développement du groupe à travers la réalisation d'outils de promotion et la création scénique, avec l'enjeu de diffusion dans les réseaux professionnels labellisés.	3 000 €	1 000 €
Melissa Franchini	Domaine: Arts visuels Projet: Projet de création arts visuels "Rendre l'insignifiant signifiant - esthétique de l'indifférence et de l'usure" 2024/2025	I	Soutien à une première étape de recherche et de création avec l'enjeu d'une consolidation du projet et du parcours professionnel de l'artiste.	6 080 €	1 000 €

Structure	Description du projet	Soutien(s) précédent(s) apporté(s) à la structure	Exposé des motifs et objet du soutien	Montant demandé	Proposition d'aide
ANIMAL MOU	Domaine: Spectacle vivant Projet: "CHLORE" création début 2026 d'un spectacle mêlant théâtre, masque, musique et dessin animé pour 4 interprètes		Soutien à la création et à la consolidation de la production, avec enjeu d'inscription dans les réseaux professionnels.	3 000 €	1 000 €
PIG NET	Domaine: Danse Projet: Développem ent de 3 projets "She's a Dream", "Objet et Danse" et "Une pensée pour mon corps" 2024/2025	2021, 2023 et 2024: 1 500 €, 1 000 €, 1 500 € Aide à l'organisation du Festival Faites moins d'bruit 2022: 2 000 € (aide Emergences création et diffusion projet « Evidence »)	Premier soutien pour accompagner la reprise d'activités artistiques et son inscription dans les réseaux sur le territoire et à l'extérieur.	4 000 €	1 000 €
ESPERLUET TE CIE CIRCASSIEN NE	Domaine: Arts du cirque Projet: Projet de création "EMPTINESS is merveilleux", titre provisoire 2024/2026	2021 et 2022 : 3 500 € + 3 000 € (Aide Emergences spectacle « Broths / et autres paysages» et structuration) 2024 : 2 000 € (Aide Emergences "Au fil de nos bras de soie")	Soutien à la création du spectacle, avec enjeu de consolidation des réseaux professionnels à Besançon, au niveau national et international.	3 500 €	2 000 €
LA CIE AU BORD	Domaine: Spectacle vivant Projet: Projet de création jeune public pour adolescents "Entre eux deux" pour 2025	2024 : 2 500 € (Aide Emergences projet création « au bord »)	Soutien à la création du spectacle et à la structuration de la Compagnie, avec enjeu de développement des réseaux professionnels.	2 500 €	1 500 €

Structure	Description du projet	Soutien(s) précédent(s) apporté(s) à la structure	Exposé des motifs et objet du soutien	Montant demandé	Proposition d'aide
DIVAGUE (Cie DAFQA)	Domaine: Cirque et danse Projet: "KLOD" Création 2026 seul en scène cirque et danse	structure 2022: 3 000 € Cie minuit 12 (Aide à la création V1 spectacle « Escarlope ») 2022: 10 000 € 2024: 7 000 € Supercollectif (création et organisation événement SuperCabaret sous chapiteau édition#1 en 2022 et édition#2 en 2024) 2023: 2 500 € (Aide Emergences "Projet Carotte" Cie l'Arrière Cour) 2024: 2 000 € (Aide Emergences Première phase de création 2024 "KLOD" Cie Dafqa)	Aide complémentaire pour soutien à la poursuite de la création (suite à année de laboratoire 2024) avec enjeux de consolidation et développement du projet (production, action culturelle et inscription dans les réseaux professionnels en région au niveau	5 000 €	4 000 €
DIVAGUE (Cie L'Arrière Cour)	Domaine: Arts du cirque Projet: Création du spectacle "Projet Carotte", duo, pour octobre 2025.		national). Aide complémentaire pour soutien à la création et à la finalisation du spectacle (suite à une première étape d'expérimentations et de structuration du projet) avec enjeux d'asseoir la production et la diffusion dans les réseaux professionnels.	4 000 €	2 000 €
TOTAL		Ole Dalqa)	professioninos.	40 580 €	17 000 €

En cas d'accord, la dépense totale de 17 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.311.65748.0022185.10032.

Ces aides feront l'objet d'un versement en une fois à compter de la notification après que la délibération attributive du conseil municipal soit exécutoire. Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

d'annulation ou de réalisation partielle du projet,

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- dissolution de l'association.

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLIOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1) et Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Benoît CYPRIANI (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions d'attribution et le versement des subventions à 8 associations et d'une aide individuelle à une artiste auteur pour un montant total de 17 000 € au titre du dispositif Emergences, à savoir :

- o 2 500 € à l'association La Boucle d'Art,
- o 1 000 € à l'association SAMA'R,
- o 1 000 € à l'association Vega Prod Music,
- o 1 000 € à l'artiste auteur Mélissa FRANCHINI,
- o 1 000 € à l'association Animal Mou,
- o 1 000 € à l'association PIG NET,
- o 2 000 € à l'association Esperluette Cie Circassienne,
- o 1 500 € à l'association La Cie au Bord,
- o 6 000 € à l'association DIVAGUE.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 19

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Françoise PRESSE

Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme, La Maire,

Anne VIGNOT